

Code canadien du travail

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le débat se poursuit.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler sur ce projet de loi. J'ai été frappé ce matin par le communiqué du 5 juin où le ministre du Travail (M. Ouellet) annonce la création d'un fonds de cinq millions de dollars pour stimuler la recherche sur les répercussions humaines et sociales du virage technologique en milieu de travail. Je pense qu'il n'y a pas de député plus convaincu que moi qu'il est temps que le pays s'engage à fond dans l'étude des effets qu'ont les nouvelles technologies sur le milieu de travail. Cependant, le moment qu'on a choisi pour annoncer cette nouvelle est étrange. Le communiqué est daté du 5 juin 1984, alors que, selon des rumeurs persistantes, nous serions en campagne électorale à la fin de juin 1984.

J'ai été frappé, monsieur le Président, de voir que, dans le communiqué, le ministre du Travail présente cette initiative comme la réponse à l'étude intitulée «La microélectronique au service de la collectivité» qu'a effectuée son ministère. Ce rapport, monsieur le Président a été présenté à la Chambre il y a plus de deux ans. Le ministre du Travail a donc pris un peu plus de deux ans pour réagir. Il réagit en instituant un fonds de cinq millions, mais à lire le communiqué attentivement, on se rend compte que le ministre ne précise pas si les cinq millions seront dépensés en un an, en deux ou en plus de dix ans. Nous ne pouvons donc pas juger de l'importance de ce fonds. Nous savons cependant que le beau papier glacé bordé de rouge donne de l'importance au ministre, porte à croire que la question le préoccupe profondément et qu'il veut vraiment agir.

Ce projet de loi dans son ensemble entre dans la même catégorie de document, monsieur le Président. Je ne peux m'empêcher de retourner en arrière, aux débats que nous avons à la Chambre depuis un mois ou deux. Nous avons eu le Programme des initiatives spéciales pour l'emploi, dont il a été question pendant la période des questions: une caisse noire de 300 millions que les députés libéraux dépensaient dans chacune de leurs 147 circonscriptions, alors que le pays en compte 282. Nous avons entendu dire que cette caisse noire servait à créer deux classes de chômeurs au Canada. Le gouvernement a de l'argent pour la création directe d'emplois, monsieur le Président, mais celui qui veut profiter du programme et décrocher l'un de ces emplois, a tout intérêt à vivre dans une circonscription libérale. C'est là où se crée le plus d'emplois. Il ne serait sans doute pas mauvais non plus d'être partisan des libéraux. Ces liens pourraient se révéler utiles pour ce qui est d'obtenir un de ces emplois.

● (1520)

Je ne puis m'empêcher de songer également aux millions de dollars qu'on a consacré dernièrement à une certaine publicité. Sur la rive sud au Québec, on a imprimé sur papier glacé en trois couleurs les photos de huit députés, tous des libéraux. On y exposait les initiatives extraordinaires qu'avaient prises jusque-là ces parlementaires. Eh bien, c'est avec les deniers publics, et non pas avec les dons faits à la caisse du Parti libéral du Canada, qu'on a payé la note de cette publicité. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) était photographié dans une très jolie brochure de 16 pages. En fait, il y a eu deux brochures, une à l'intention de la jeunesse, et

l'autre, des femmes. On avait pris une belle photo du ministre qui, comme par hasard, est du nombre des candidats à la direction du parti libéral. Ces gens dont je parle sont à la maison, sans emploi depuis un bon moment; leur désespoir commence à leur peser et à les déprimer passablement. Au moyen de ces brochures qu'on leur envoie, on crée chez eux des attentes. On s'imagine très facilement l'espoir que ces brochures suscitent chez ces gens. Mais c'est de la frime que tout cela. En effet, lorsque ces gens se présentent aux bureaux de la main-d'œuvre, ils découvrent assez rapidement que les crédits sont épuisés et que les programmes de formation n'existent pas vraiment. C'est là un coup des plus cruels que l'on porte aux chômeurs du pays.

Depuis deux ou trois mois, on a fait beaucoup trop de promesses électorales au détriment des citoyens qui, dans une certaine mesure, sont démunis, des chômeurs et des syndicats en difficulté. On nous a appris au début de la journée que les crédits destinés aux projets spéciaux de relance n'avaient pas été alloués. Le gouvernement les retient afin d'être en mesure d'annoncer ces programmes au cours de la campagne d'une cinquantaine de jours. Bien entendu, les sommes allouées ne sont pas dépensées sur-le-champ et les emplois ne sont créés que plus tard, mais on laisse entendre cependant que les emplois promis seront créés le jour même. C'est ce que nous laisse croire le gouvernement, mais les emplois ne verront jamais le jour.

Il y a quatre ans de cela, le gouvernement avait fait état de l'urgente nécessité de modifier le Code canadien du travail. Ce n'est qu'aujourd'hui, le 11 juin 1984, soit plus de quatre ans plus tard, que nous discutons enfin de ces modifications. Les deux dernières fois que le gouvernement a modifié le Code canadien du travail, il a présenté son projet de loi dans les trente derniers jours de la législature. Depuis des décennies on constate une espèce de conspiration pour que la législation sur le travail soit débattue quand la législature tire à sa fin, en pleine campagne d'investiture, alors que les candidats à la direction monopolisent les organes de presse. On voudrait que cette mesure soit débattue en privé. Le gouvernement ne tient pas à ce qu'elle soit discutée publiquement. Au contraire, nous du Parti conservateur du Canada voulons le faire en public parce que nous prenons la chose au sérieux. Il n'y a pas de ressource qui nous tienne plus à cœur, chez les conservateurs, que les personnes. Si nous voulons jouir d'un niveau de vie intéressant dans quelques années, nous devons pouvoir compter sur des travailleurs consciencieux, bien formés et à l'esprit créateur.

Le virage technologique est un sujet de plus en plus à la mode. Le groupe de travail formé par le parti conservateur vient de terminer son rapport qui résume nos conclusions sur les déplacements provoqués par la technologie et sur la question de la formation et du recyclage de la main-d'œuvre. Nous y avons consacré de nombreux mois et beaucoup d'énergie. Nous avons constaté notamment, quel que soit le pays en cause, que si patrons et travailleurs collaborent, s'ils abordent ensemble l'ère technologique de façon sensible, en se préoccupant des travailleurs autant que de la productivité, celle-ci s'améliore, l'activité économique et les débouchés augmentent.